



FETE DU PRINTEMPS DU 20 MARS 2010

REGLEMENT DU RALLYE PEDESTRE « DECOUVERTE DU VESINET EN FAMILLE »

Le rallye est ouvert à tous les nouveaux arrivants au Vésinet ainsi qu'aux adhérents de l'AVF du Vésinet, leur famille, leurs amis (y compris non adhérents).

Son but est de découvrir le Vésinet en famille ou entre amis, tout en s'amusant, grâce au circuit guidé émaillé de questions de culture générale qui sera remis aux participants.

Trois points jeux, dont un chez les pompiers, permettront également aux enfants d'apporter leur concours à leur équipe.

Le parcours durera environ 3 heures, en incluant les arrêts aux 3 points jeux, et couvrira une distance d'environ 5 km.

Les équipes seront constituées de 4 adultes, soit 2 familles ou deux couples, etc...

Bien préciser à l'inscription, les noms des personnes avec lesquelles vous désirez faire équipe.

Dans le cas contraire, les équipes seront constituées par les organisateurs.

Les enfants participent à cette journée sous l'entière responsabilité de leurs parents ou des adultes qui les accompagnent.

Le départ aura lieu à 14h30 précises à l'école du Bon Sauveur - 6 rue Henri Cloppet au Vésinet (possibilité de garer son véhicule).

L'arrivée aura lieu également au Bon Sauveur où les participants seront accueillis vers 18h30 autour d'un cocktail dînatoire, durant lequel les résultats seront proclamés.

Nombreux prix à gagner.

Pour assurer une égalité de chance, l'usage des ordinateurs de poche est interdit.

Une participation financière forfaitaire à cette fête, couvrant les frais d'organisation du rallye, l'assurance et le cocktail dînatoire, est demandée à l'inscription, suivant le barème ci-dessous :

- **Nouveaux vésigondins, adhérents**, conjoint et enfants de plus de 10 ans : **10 €**
(Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans des **adhérents et des nouveaux arrivants**)
- **Non Adhérents** adultes : **15 €**
Enfants : **10€**

Il est possible de participer uniquement au cocktail, suivant les mêmes modalités financières.

Inscription et règlement par chèque à l'ordre de AVF Le Vésinet avant le 13 mars 2010.

Aucun désistement effectué dans les 6 jours qui précèdent la fête ne donnera lieu à remboursement.